

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE2926

présenté par

M. Mournet, Mme Métayer, M. Fait, Mme Decodts, Mme Josso, M. Vuibert, M. Lamirault,
M. Abad, M. Boudié, M. Giraud et Mme Petel

ARTICLE 3

Compléter l'alinéa 5 par la phrase suivante :

« Ils forment à la diversité des agricultures et à leurs spécificités. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement, travaillé avec les agriculteurs des Hautes-Pyrénées lors d'une réunion publique en date du 17 avril 2024 vise à permettre la formation à la diversité des agricultures dans les lycées et leurs spécificités, s'agissant notamment de l'agriculture biologique.